

# RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE U15

## SPÉCIFICITÉS DU CHAMPIONNAT :

Licenciés U15, U14, U13 (3 maxi), licenciées U15 F, U14F, U13F

Pratique 11 X 11

Aire de jeu terrain entier

Temps de jeu 2 X 40'

Ballon Taille 5

Victoire 3 points, Nul 1 point, Défaite 0 point, Forfait ou pénalité -1 point

## ORGANISATION DU CHAMPIONNAT :

Le championnat U15 se déroule en deux phases distinctes, avec **1 seul niveau dénommé Départemental 1 ou D1 en première phase de brassage se déroulant de Septembre à Décembre et 2 niveaux (Départemental 1 ou D1 et Départemental 2 ou D2) lors de la seconde phase qui se déroulera de Janvier à Juin.**

Les clubs doivent engager leurs équipes en niveau D1 . La Commission compétente en charge de la compétition, en fonction du nombre d'équipes engagées et de l'éloignement déterminera le nombre et la composition des groupes.

### ➤ Première phase

Suivant le nombre d'équipes engagées il sera constitué 3 poules de 5. Il ne peut y avoir plus d'une équipe par club dans chaque groupe. Les matchs se joueront en aller-retour.

A l'issue de la première phase les 2 premières équipes de chaque groupe seront regroupées en championnat D1, les autres équipes seront regroupées en championnat D2.

La Commission adaptera le règlement en fonction du nombre d'équipes engagées pour aboutir à un championnat D1 en deuxième phase comprenant 6 équipes.

### ➤ Deuxième phase

Le championnat comprend 2 niveaux, D1 avec 6 équipes et D2 avec les autres équipes.

Les rencontres se joueront en match aller-retour pour le championnat D1 et en match aller, pour la D2.

Un club ne peut être représenté que par 1 seule équipe en D1

A l'issue de la deuxième phase :

- le premier de D1 sera déclaré champion du Gers D1 et accèdera au championnat de ligue U16 R2 pour la saison 2019/2020.
- Le premier de D2 sera déclaré champion du Gers D2, sauf si il avait refusé de jouer en D1 à l'issue de la phase de brassage, alors qu'il avait acquis sportivement ce droit, auquel cas le second de D2 sera déclaré Champion du Gers D2.

## RÈGLES DE DÉPARTAGE DES CLUBS :

En cas d'égalité de points, le classement des clubs participant à un même groupe est établi de la façon suivante :

1. classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles par les équipes à égalité.
2. différence de buts marqués et encaissés au cours des rencontres disputées entre ces équipes.
3. différence des buts marqués et encaissés par ces équipes dans la poule.
4. meilleure attaque.
5. meilleure défense.
6. tirage au sort.

### **RÈGLES DE PARTICIPATION :**

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence U15, U14, aux joueuses titulaires d'une licence U15F, U14F, U13 F ainsi qu'aux joueurs titulaires d'une licence U13 dans la limite de 3.

En D1, lors de la deuxième phase, un club ne pourra faire évoluer qu'une seule équipe dans ce championnat.

Si un club refuse d'évoluer en championnat D1 en deuxième phase, il sera fait appel au club classé 3ème dans la poule à l'issue de la phase 1.

Si un club refuse d'accéder en U16 R2 pour la saison 2019/2020, il sera fait appel au club classé deuxième du championnat D1 deuxième phase.

Dans le cas où un club aurait déjà une équipe en U16 R2 pour la saison 2019/2020, si une autre équipe de ce club terminait 1<sup>ère</sup> de la deuxième phase de D1 pour l'accession en 2019/2020, il serait fait appel à l'équipe classée deuxième pour accéder en U16 R2.

### **COUPE DU GERS U15 JEAN LUC GARNIER :**

Compétition ouvertes à toutes les équipes exceptées celles jouant en ligue.

Tirage au sort intégral pour le premier tour hormis pour les Clubs ayant 2 équipes inscrites.

L'équipe tirée en premier reçoit, pour les tours suivants, la commission compétente donnera la priorité du terrain à l'équipe qui n'a pas reçu au tour précédent.

Dans le cas où un club a 2 équipes engagées et que ces équipes jouent leur match du même tour à des dates différentes, un joueur ne pourra participer qu'à un match par tour de coupe, sous peine de perte de match pour l'équipe avec laquelle il aura rejoué.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une série de 5 tirs au but est exécutée, sans prolongations.

### **COUPE D'OCCITANIE U15 :**

Compétition, non obligatoire, ouverte aux équipes jouant en ligue ou en district avec un seul représentant par club. Les équipes évoluant en ligue ne rentreront dans la compétition qu'après un tour de cadrage réservé aux équipes de district.

Ce tour de cadrage qui opposera 4 équipes se fera par tirage au sort parmi les 8 équipes de district engagées.

Le tour suivant opposera les 2 équipes de ligue, les 2 équipes qualifiées après le tour de cadrage et les 4 équipes de district n'ayant pas participé au tour de cadrage. Il se fera par tirage au sort intégral, ainsi que les tours suivants.

Les matchs se joueront sur le terrain du premier tiré pour le tour de cadrage ; pour les tours suivants le terrain sera désigné par la commission compétente en donnant la priorité du terrain à l'équipe qui n'a pas reçu.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une série de 5 tirs au but est exécutée, sans prolongations.

Calendrier de la compétition :

- 8 septembre 2018 : tour de cadrage
- 20 octobre 2018 : 1/4 de finale
- 10 novembre 2018 : 1/2 de finale
- 14 novembre 2018 : désignation des 2 équipes qualifiées (vainqueurs des 1/2 finales) qui participeront aux tours de ligue (15/12/2018 ; 12/01/2019 ; 03/02/2019)

**DIVERS :**

En D1, lors de la deuxième phase, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse sera libre.

Les championnats et coupes U15 seront gérés par la FMI.

**CAS NON PREVUS:**

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité Directeur du District.